

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 06 JUIN 2025

Mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2024

Villejuif, France, le 06 juin 2025 à 20H15 CET – PREDILIFE (Euronext Growth : ALPRE FR0010169920), spécialiste des méthodes d'intelligence artificielle permettant de prédire les risques de pathologies pour une médecine personnalisée, annonce que son rapport financier annuel au 31 décembre 2024 a été mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers.

- Mise à disposition du rapport financier annuel 2024

Pour rappel et comme indiqué dans le communiqué de presse en date du 30 avril 2025, la filialisation de MammoRisk, étape structurante dans la stratégie de développement du Groupe avait engendré un report de publication du rapport financier annuel 2024 de Predilife. L'ensemble des diligences du commissaire aux comptes est désormais achevé. Le rapport financier annuel 2024 est ainsi disponible sur le site internet de la société (www.predilife.com) dans la rubrique Investisseurs - Communication financière ainsi que sur le site d'Euronext.

- Point sur la certification des comptes annuels de Predilife par son commissaire aux comptes

Les comptes consolidés de Predilife ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes du Groupe. En revanche, les comptes sociaux ont fait l'objet d'un refus de certification dont la motivation du commissaire aux comptes est reprise in extenso, ci-dessous.

« a) Nous n'avons pas pu recueillir d'éléments probants démontrant la transférabilité des emprunts apportés à cette occasion, tels qu'ils figurent dans le traité d'apport publié au greffe du tribunal de commerce de Créteil le 1^{er} octobre 2024, pour un montant de 6.174.538 euros. Si ces emprunts, dont la transférabilité n'est pas démontrée, n'avaient pas été repris dans le traité d'apport, alors la valeur nette comptable des apports aurait été positive. Dans ce contexte, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'applicabilité de la dérogation prévue à l'article 743-3 du Plan comptable général en cas d'actif net comptable apporté insuffisant, ni en conséquence sur la réalisation de cette opération en valeur réelle et non pas en valeur comptable. Compte tenu d'une valorisation nette comptable nulle à la date d'apport du logiciel MammoRisk® apporté, la réalisation de cette opération à la valeur réelle a conduit à l'enregistrement d'un produit exceptionnel de 207.300.000 euros.

b) Par ailleurs, la comptabilisation de cette opération d'apport a été faite pour des valeurs individuelles et des natures d'actifs et de passifs différentes de celles figurant dans le traité d'apport publié, pour un actif net apporté restant toutefois identique.

(en euros)	Traité publié le 01/10/2024	Montant comptabilisé (paragraphe « Faits marquants de l'exercice » de la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels)	Ecart
Immobilisations incorporelles	207 300 000	207 300 000	0
Immobilisations corporelles	4 432	4 433	1
Immobilisations financières	19 123		-19 123
Créances clients	88 316		-88 316
Autres créances	245 054	245 054	0
Compte courant actif		1 115 550	1 115 550
Disponibilités	1 255 112		-1 255 112
Actif apporté	208 912 037	208 665 037	-247 000
Emprunts	-6 174 538		6 174 538
Comptes courants		-6 174 538	-6 174 538
Dettes fournisseurs	-162 556	-162 556	0
Dettes sociales	-32 594	-32 594	0
Autres dettes	-247 000		247 000
Passif transmis	-6 616 688	-6 369 688	247 000
Actif net apporté	202 295 349	202 295 349	0

En particulier, une créance en compte courant sur MammoRisk d'un montant brut de 6.174.538 euros a été comptabilisée à la date de l'opération d'apport, qui ne correspond ni aux éléments figurant dans le traité d'apport publié, ni à une dette existant à la date de l'apport dans les comptes de Predilife, ni à un flux financier effectif avec la société MammoRisk.

c) Les titres de participation figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour une valeur nette comptable de 202.395 milliers d'euros correspondent aux titres MammoRisk, dont 202.295 milliers d'euros reçus en rémunération de l'apport partiel d'actif comptabilisé en valeur réelle. Cette valorisation repose sur les conclusions d'un rapport d'évaluation externe d'avril 2024 valorisant le logiciel MammoRisk® à hauteur de 207.300 milliers d'euros, selon la méthode des redevances appliquée à un plan d'affaires sur les années 2029 à 2044, et tenant compte d'un taux d'actualisation à 14,5 % ou 18,3 % selon les périodes.

Nos travaux d'appréciation de la valeur de ce logiciel au 31 décembre 2024 ne permettent pas de corroborer ni d'approcher cette valeur. En particulier :

- Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les principales hypothèses sous-tendant le plan d'affaires retenu dans l'évaluation réalisée par la société ;*
- Les taux retenus par la société pour actualiser ces flux de trésorerie prévisionnels ne nous semblent pas adaptés au stade d'exploitation du logiciel, ni au degré d'incertitude sur la réalisation ces flux de trésorerie*
- Des approches alternatives réalisées par des méthodes indirectes fondées sur la capitalisation boursière, l'utilisation du cours cible de l'analyste qui suit la valeur, et par la reconstitution des coûts, ne nous permettent pas d'approcher cette valorisation : nos approches conduisent à des valeurs significativement inférieures à celle retenue.*

L'ensemble des éléments décrits ci-dessus nous conduit à être en désaccord avec la valeur nette comptable des titres de participation de la société MammoRisk dans les comptes de Predilife, valorisés à 202.395.349 euros au 31 décembre 2024. »

Predilife tient à préciser les points suivants :

- a) PREDILIFE rappelle que les emprunts et en particulier les obligations, qui ne sont pas juridiquement transférables, mais qui étaient pour partie affectables à l'activité MammoRisk, sont apportés par le biais d'une dette financière vis-à-vis de Predilife, régie par une convention de compte courant conclue entre les parties. En effet, les éléments financiers ayant concouru à l'activité ne pouvant être scindés juridiquement/contractuellement sont répartis conformément au guide CAA/CAF de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, apportés et inscrits au traité d'apport en tant que dette financière vis-à-vis de Predilife dans le cadre d'une convention de compte courant. Ainsi, l'ensemble des actifs et des passifs attachés à la branche d'activité MammoRisk sont retranscrits dans le traité d'apport, comptabilisé chez la société bénéficiaire éponyme en vertu de l'art. 720-1 du Plan Comptable Général.
- b) Les montants comptabilisés du traité d'apport ont fait l'objet d'une précision par décision de l'associée unique de la société bénéficiaire pour bien confirmer la comptabilisation de l'apport de l'endettement net et des créances clients par le biais de comptes courants.
- c) La valorisation de MammoRisk a fait l'objet de six études différentes dont une valorisation par le cabinet Sorgem Évaluation, qui a permis de fixer la valorisation retenue dans le cadre de l'opération d'apport de 207,3 M€ et de Grant Thornton, commissaires aux apports qui a conclu « Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité « MammoRisk® » s'élevant à 202 295 349 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif ».

PREDILIFE maintient donc sa position sur la valorisation de MammoRisk, cohérente avec les standards du marché et effectuée selon la méthode des redevances, couramment utilisée dans le secteur de la santé.

- Levée de fonds visant à accroître l'horizon de trésorerie de la Société

Les rapports du commissaire aux comptes intègrent une observation sur une incertitude significative liée à la continuité d'exploitation. En effet, le Groupe dispose d'une trésorerie lui permettant d'assurer sa continuité d'exploitation jusqu'à juillet 2025. L'application du principe de continuité d'exploitation sur 12 mois repose sur l'hypothèse d'une levée de fonds à hauteur de 2 M€.

Dans ce contexte, Predilife informe avoir procédé à la convocation d'une assemblée générale dans le cadre des dispositions des articles L.234-1 et R.234-3 du Code de Commerce. Le rapport spécial d'alerte du commissaire aux comptes est mis à disposition sur le site internet de la société et sera présenté le 23 juin 2025 lors de l'Assemblée générale.

A cet effet, la filiale MammoRisk a missionné des intermédiaires en vue de réaliser prochainement une levée de fonds. Cette émission dans la filiale vise à limiter la dilution dans la holding Predilife tout en permettant un déploiement international de MammoRisk. Le dossier est actuellement en analyse auprès d'acteurs financiers ou industriels en France, Suisse, Allemagne et Suède.

À propos de Predilife

PREDILIFE est une société pionnière dans la conception et le développement de tests de prédiction destinés à prévenir les principales maladies. Elle utilise des méthodes d'intelligence artificielle appliquées à des données médicales cliniques et génétiques dans un cadre juridique sécurisé. La prédiction de ces risques individuels permet de proposer un protocole de suivi personnalisé et une identification plus précoce des pathologies.

Pour en savoir plus : <https://www.predilife.com>

Contacts

Relations Investisseurs PREDILIFE

Stéphane Ragusa

Président Directeur Général

investisseurs@predilife.com

Relations Presse CAPVALUE

01 80 81 50 00